



# PROCEDURE POUR LES MINI-STAGES

**Nous pouvons accueillir des élèves en mini-stage sur une période d'observation d'une journée. L'élève qui s'engage à venir doit être motivé et faire preuve de questionnement auprès des membres de la communauté éducative du Lycée La Martellière.**

**Pour un mini-stage en BAC PRO SAPAT :**

Stages possibles les lundis de 9h à 17h30 ou les jeudis de 8h à 15h30. Stages possibles à partir du 29/01/24, jusqu'au 26/04/23.

**Pour un mini-stage en CAPA SAPVER :**

Stages possibles les vendredis de 8h00 à 12h00. Du 22/01/2024 au 15/03/2024, du 20/02/2023 au 10/03/2023, puis du 02/04/24, jusqu'au 12/04/24.

**Pour un stage en BAC PRO VENTE PRODUITS ALIMENTAIRES :**

Stages possibles les vendredis de 8h à 16h15. Du 15/01/24 au 26/01/24, et du 04/03/24 au 12/04/24.

**Pour la classe de TROISIEME :**

Stages possibles les mardis de 8h à 16h30 ou les vendredis de 8h à 16h15. Du 15/01/24 au 09/02/24, et du 04/03/24 au 12/04/24.

**Repas midi**

Possibilité de manger à la cantine prévoir la somme de 4,55 euros.

Autrement sandwich ou autorisation de sortie des parents si l'élève veut manger à l'extérieur.

## COMMENT DOIT PROCEDER MON COLLEGE SI JE SUIS INTERESSE.E ?

- Contacter l'établissement pour fixer une date ;
- Télécharger la convention de mini-stage ;
- Envoyer la convention de mini-stage signée par les deux parties du collège d'origine (responsables et Principal).

Nous vous renverrons la convention signée par le Directeur.

N'hésitez pas à nous contacter directement si vous avez des questions :

Contact Vie Scolaire : 04 76 05 77 84

Mail : [vs-lpa.voiron@educagri.fr](mailto:vs-lpa.voiron@educagri.fr)

NB : en pièce jointe la convention de stage.



**CONVENTION DE MINI STAGE**

**OBJET de la convention**

Cette convention est établie

Entre

Le LPA La Martellière  
56 Rue de La Martellière  
38500 VOIRON  
Tél : 04 76 05 02 66

Représenté par M COURTAUD, Proviseur:

Et

Collège :  
Adresse:

Tél :

Représenté par ....., Principal.

Au bénéfice de l'élève :

Nom:  
Prénom:  
Adresse:

Tél fixe et portable pour prévenir en cas d'urgence:

Représenté par ....., Représentant légal.

Pour la durée de la :

Journée du ..... de .....h.....à .....h.....

L'élève est tenu d'arriver au LPA La Martellière 10 minutes avant l'horaire indiqué ci-dessus par ses propres moyens et d'en repartir à la fin de la séquence de stage de la classe pour laquelle l'élève est venu.

L'élève s'engage à assister aux cours de la classe de .....  
A ce titre, il s'engage à respecter les horaires et avoir une attitude correcte d'écoute et de prise de notes. Il se montre respectueux de l'enseignant et des élèves de la classe.

L'élève est tenu de respecter le règlement intérieur du LPA La Martellière. Il n'est pas autorisé à sortir de l'établissement.

Si l'élève ..... se montre irrespectueux le LPA La Martellière avertira aussitôt le Collège ..... qui prendra les mesures nécessaires pour sanctionner l'élève.

En cas d'incident de type médical ou de toute autre nature le LPA La Martellière s'engage à prévenir aussitôt le Collège et les parents de l'élève pour décider de la conduite à tenir vis à vis de l'élève. En cas d'urgence il prévient dans un premier temps les secours habilités SAMU, pompiers.

**L'élève repart avec son responsable qui vient le chercher dans l'établissement, ou vient avec un document signé de ses responsables pour repartir seul.**

Les parties approuvent les termes de la convention en signant pour donner leur accord.

Le représentant du collège :

Fait le .....à .....

Le représentant légal de l'élève

Fait le .....à .....

Le directeur du LPA La Martellière

Fait le .....à .....